

**Procès-verbal  
de la séance du mardi 28 octobre 2025 à 20h00  
à la salle communale de Burtigny**

**Ordre du jour:**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du mercredi 4 juin 2025
3. Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN)
  - Préavis n° 32/2021-2026 de la Municipalité
  - Rapport de la Commission des finances
  - Rapport de la Commission ad hoc
4. Règlement du patrimoine arboré de la commune de Burtigny
  - Préavis n° 33/2021-2026 de la Municipalité
  - Rapport de la Commission ad hoc
5. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Coopérative d'Habitation Cooplog Vaud sur un détachement de 1'380 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n° 255
  - Préavis n° 34/2021-2026 de la Municipalité
  - Rapport de la Commission des finances
6. Nominations
  - Délégué·e au Conseil intercommunal de Région de Nyon
  - Membre de la Commission de gestion
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

\*\*\*\*\*

Mme Isabelle Court, Présidente, ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée, ainsi qu'aux membres de la Municipalité, particulièrement à Mme Maud Feignoux, qui participe à sa première séance du Conseil général en tant que Municipale. Mme Isabelle Court salue également la présence de la nouvelle secrétaire et celle de la représentante de la presse.

Mme Isabelle Court précise que la séance est enregistrée et remercie les conseillères et conseillers qui prennent la parole de bien vouloir se lever et décliner leurs nom et prénom.

Mme Isabelle Court atteste que la convocation a été envoyée dans le respect des délais inscrits au règlement communal.

L'ordre du jour n'appelle aucune demande de modification. Il est unanimement accepté et sera suivi tel que proposé.

## **1. Appel**

Mme Stéphanie Ponthus, Secrétaire, dresse la liste des personnes excusées et procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil général régulièrement assermentés.

Membres excusés :                Berseth William  
   Cordey Philippe  
   Corty Jean-Pierre  
   Dubois Luca  
   Guntern Françoise  
   Hauser Florian  
   Hauser Gaëlle  
   Hofer Daniel  
   Humbert Jocelyne  
   Judas Nathalie  
   Mury Alexandre  
   Poulin Roberta  
   Rochat Pia  
   Tüscher Daniel

Membres non excusés :        Dill Marcel  
   Guibert David

Sur les 45 membres que compte le Conseil général, 29 membres sont présents, 14 sont excusés et 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **2. Procès-verbal de la séance du mercredi 4 juin 2025**

Le procès-verbal a été envoyé conjointement à la convocation. Sa lecture n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur, M. Georges Durand, pour son excellent travail.

## **3. Préavis n° 32/2021-2026 – Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)**

Mme Eliane Hofer donne lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Mme Annick Mury donne lecture du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe directement au vote.

#### **Préavis n° 32/2021-2026 – Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)**

- Vu le préavis n° 32/2021-2026 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Ouï le rapport de la commission ad hoc,
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **LE CONSEIL GENERAL DECIDE**

- de reconduire le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde) ;
- de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
- de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années ;
- que le présent concept entrera en vigueur au 1er janvier 2026 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

**accepté par : 28 voix pour  
1 voix contre  
0 abstention**

#### **4. Préavis 33/2021-2026 – Règlement du patrimoine arboré de la commune de Burtigny**

M. Frédéric Soulard donne lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Mme Isabelle Court demande si le rapport de la Commission ad hoc implique le dépôt d'un amendement. M. Frédéric Soulard répond par la négative et indique que la suggestion émise dans le rapport relève du simple vœu. Mme Valérie Jeanrenaud assure que la Municipalité prend bonne note du vœu formulé par la Commission ad hoc.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jean-Paul Humbert fait part de sa surprise quant à la teneur de l'article 13 dont il cite l'extrait suivant : « *L'entretien du patrimoine arboré est à la charge des propriétaires (art. 14 al. 3 LPrPNP). Cependant, lorsque l'entretien devient trop onéreux et que la Municipalité refuse d'autoriser la suppression de ce patrimoine, son entretien incombe à la Commune.* ». Il relève qu'un tel article pourrait avoir d'importantes répercussions financières. Mme Valérie Jeanrenaud indique que ce règlement est un règlement type du Canton qui ne peut être modifié. Elle stipule que la phrase lue par M. Jean-Paul Humbert s'applique aux villes et nuance que le risque d'entretien du patrimoine arboré par la Commune est minime, voire inexistant.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote, en précisant qu'il porte à la fois sur le préavis et sur le règlement.

#### **Préavis n° 33/2021-2026 – Règlement du patrimoine arboré de la commune de Burtigny**

- Vu le préavis n° 33/2021-2026 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc,
- Considérant que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **LE CONSEIL GENERAL DECIDE**

- d'adopter le préavis municipal n° 33-2021-2026 « Règlement du patrimoine arboré de la commune de Burtigny » ;
- d'adopter le règlement sur la protection du patrimoine arboré.

**accepté par : 26 voix pour  
1 voix contre  
2 abstentions**

#### **5. Préavis 34/2021-2026 – Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Coopérative d'Habitation Cooplog Vaud sur un détachement de 1'380 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n° 255**

Mme Valérie Jeanrenaud tient en préambule à signaler une erreur qui se trouve en page 3 du préavis municipal. Elle explique qu'il est question de l'année 2115, et non de l'année 2124. Elle donne lecture du texte corrigé comme suit : « *La commune reste propriétaire de son bien et n'est soumise à aucun investissement financier. Elle laisse ainsi le choix à la municipalité qui sera en place en ~~2115~~ 2124, de récupérer le terrain avec le bâtiment.* ».

Cela étant précisé, Mme la Présidente invite la Commission des finances à donner lecture de son rapport. M. Jérôme Humbert se charge de ladite lecture.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Paul Sergy relève que deux projets ont par le passé déjà été présentés et ont tous deux échoué. Il demande quelles sont les garanties pour que ce troisième projet aboutisse. Mme Valérie Jeanrenaud dresse l'historique des tractations passées qui ont eu lieu au sujet de la parcelle communale n° 255. Elle décrit qu'un appel a été lancé auprès de « Logement Suisse », la fédération des coopératives de construction, qui a recommandé deux coopératives. Le choix de la Municipalité s'est porté sur la Coopérative d'Habitation Cooplog Vaud en raison de sa solidité financière.

M. Jean-Paul Humbert demande si le projet de construction sera présenté au Conseil général. Mme Valérie Jeanrenaud répond par la négative, puisqu'il s'agit d'une construction privée sur laquelle ni la Municipalité, ni le Conseil général n'ont un droit de regard. Elle comprend que l'enjeu consiste à ne pas gêner la vue depuis l'auberge et rappelle, à cet effet, que le terrain a été conçu dans le PA Village pour que l'auberge puisse conserver sa vue. Mme Valérie Jeanrenaud ajoute que les constructions sont réalisées dans le respect du règlement des constructions.

M. Alain Feignoux demande, pour sa part, s'il est vraiment nécessaire de construire un nouvel immeuble sur le territoire de la commune de Burtigny. Il évoque les problèmes d'alimentation en

eau et argumente qu'une vingtaine d'appartements sont déjà en construction. M. Alain Feignoux souligne que le manque d'eau est une problématique qu'il faudrait d'abord résoudre avant de réaliser de nouvelles constructions.

M. Sébastien Cottier remercie M. Alain Feignoux pour la question posée. Il assure que l'approvisionnement en eau est un point de réflexion central, et répond que les raccordements prévus dans cadre du Service Intercommunal de Distribution de l'Eau potable du Pied du Jura (SIDEJ) répondent aux craintes soulevées. Il développe que la mise en réseau permettra de disposer d'eau en suffisance et expose que différentes options existent pour augmenter la capacité en eau.

Mme Valérie Jeanrenaud fait valoir qu'un village qui ne se développe pas est un village qui meurt. Elle soutient que la parcelle n° 255 doit être valorisée et indique que le DDP est apparu comme la meilleure solution.

M. Léonard Villars demande quelle est la superficie totale de la parcelle. Mme Valérie Jeanrenaud répond que le DDP ne concerne qu'une partie de cette parcelle et que ce détachement est la seule zone constructible de la parcelle. Il n'y aura ainsi pas de constructions complémentaires.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

#### **Préavis n° 34/2021-2026 – Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Coopérative d'Habitation Cooplog Vaud sur un détachement de 1'380 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n° 255**

- Vu le préavis n° 34/2021-2026 de la Municipalité, dont l'année figurant en page 3 est corrigée (2115 au lieu de 2124),
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **LE CONSEIL GENERAL DECIDE**

- d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie à la Coopérative d'habitation Cooplog Vaud, au prix d'une redevance annuelle de CHF 28'980.- pour une durée de 90 ans, renouvelable.

**accepté par : 22 voix pour  
1 voix contre  
6 abstentions**

#### **6. Nomination**

A la suite de l'élection de Mme Maud Feignoux à la Municipalité de la commune de Burtigny, les postes de délégué·e au Conseil intercommunal de Région de Nyon et de membre de la Commission de gestion sont devenus vacants.

#### **Délégué·e au Conseil intercommunal de Région de Nyon**

Mme Maud Feignoux livre quelques explications quant au rôle de délégué·e au Conseil intercommunal de Région de Nyon. Elle fait part de l'intérêt que représente cette fonction qui implique une présence à quatre séances annuelles et permet de développer un très large réseau.

M. Jérôme Humbert, en sa qualité de délégué suppléant au Conseil intercommunal de Région de Nyon, demande si la nomination concerne le délégué en titre ou le délégué suppléant. Considérant qu'il devra participer aux séances en l'absence d'un délégué en titre et encouragé par les applaudissements de l'Assemblée, M. Jérôme Humbert accepte sa nomination en tant que délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon.

Mme Annick Mury est nommée déléguée suppléante.

### **Membre de la Commission de gestion**

Mme Carole Hauser Kämpf propose sa candidature qui est accueillie par de vifs applaudissements. Mme Carole Hauser Kämpf est nommée membre de la Commission de gestion.

## **7. Communications de la Municipalité**

### **Mme Valérie Jeanrenaud**

Mme Valérie Jeanrenaud communique au sujet du parc éolien d'Essertines-sur-Rolle. Elle indique qu'une consultation fédérale s'est déroulée durant la période du 8 juillet au 19 septembre 2025. A l'issue de cette consultation, le plan directeur cantonal a été modifié et prévoit le déplacement d'une éolienne, 150 m plus proche de Burtigny que l'emplacement initial. Mme Valérie Jeanrenaud rapporte que l'Etat de Vaud soutient que la Commune de Burtigny avait été informée de cette modification du Plan directeur cantonal, alors qu'elle n'a reçu aucun courrier. La Municipalité a répondu à cette consultation en adressant un courrier recommandé à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour faire part de son opposition à ce projet. Aucune réponse ne lui a été apportée à ce jour.

Mme Valérie Jeanrenaud annonce que M. Sébastien Cottier, Mme Başak Zanon, Mme Maud Feignoux et elle-même se porteront candidats lors des prochaines élections communales en vue de la législature 2026-2031. Mme Monya Jaccard réserve sa réponse pour le mois de décembre.

### **Mme Maud Feignoux**

Mme Maud Feignoux rend tout d'abord compte des actualités relatives au dicastère portant sur l'environnement, les espaces verts et le patrimoine arboré. Elle informe que l'inventaire des arbres remarquables a été réalisé et finalisé en collaboration avec le Parc naturel régional Jura vaudois. Deux spécimens d'importance cantonale ont été identifiés sur le territoire de la commune de Burtigny, soit le tilleul situé devant la ferme des Tattettes et le cyprès du Portugal qui se trouve au niveau de l'église. Une demande de classement est en cours auprès de Canton. Mme Maud Feignoux indique que ces arbres remarquables devraient pouvoir bénéficier de subventions en vue de leur entretien et de leur conservation.

S'agissant du dicastère relatif à l'énergie, Mme Maud Feignoux expose que la commune de Burtigny s'est associée à plusieurs communes voisines afin de soutenir les propriétaires dans leurs démarches de rénovation énergétique. Les propriétaires pourront ainsi bénéficier du programme GROUP-IT développé par la HES-SO du Valais. Un courrier émanant de la Commune leur a été personnellement adressé pour les informer de la possibilité de réaliser un audit énergétique neutre de leur bâtiment, dont le coût est pris en charge par les communes participantes. Le délai d'inscription pour les

propriétaires court jusqu'à fin novembre et des séances d'information seront organisées la semaine prochaine dans les communes d'Arzier, Saint-George et Le Vaud.

Mme Maud Feignoux livre enfin des informations relatives aux travaux d'amélioration du cimetière. Elle fait savoir que les dalles situées côté ouest de l'église ont été changées et que des arbustes seront prochainement plantés côté est. L'aménagement d'un jardin du souvenir est à l'étude. Des informations détaillées seront données ultérieurement.

### **Mme Başak Zanon**

Mme Başak Zanon informe que les essais pour les arrêts de bus sont repoussés au printemps 2026.

### **M. Sébastien Cottier**

M. Sébastien Cottier relate que les travaux consistant à remplacer la conduite de la fontaine du Logis située à proximité de l'administration communale se poursuivent.

M. Sébastien Cottier indique également que des travaux sont en cours au bout du Chemin des Oches. Ces travaux font suite au préavis 16/2021-2026 qui avait été accepté par le Conseil général lors de sa séance de décembre 2023. Ces travaux portent sur la conduite fortement entartrée qui évacue le trop plein du réservoir. M. Sébastien Cottier détaille que ces travaux ont démarré à la fin du mois de septembre, et qu'ils devraient durer environ six semaines.

M. Sébastien Cottier informe que la commune dispose d'un nouveau concessionnaire réseau, à savoir Hauswirth Bursins SA, qui remplace M. Yoann Broggi. M. Sébastien Cottier rappelle qu'il doit être averti en premier lieu - ou, à défaut, M. Dimitri Jolidon -, lorsque des problèmes sont constatés sur le réseau d'eau communal.

M. Sébastien Cottier rapporte qu'une analyse de routine menée à l'été 2025 a révélé une contamination aux entérocoques, signifiant là que des excréments d'origine animale ou humaine sont entrés en contact avec le réseau de distribution d'eau. La source de la contamination n'est pas encore clairement identifiée. Des mesures ont immédiatement été prises, et la commune de Burtigny a été alimentée pendant plus d'un mois par l'eau du réseau de Begnins. Cette alimentation provisoire a posé quelques problèmes aux habitants du Chemin des Oches qui ont dû composer avec une baisse de pression, voire un manque d'eau ponctuel. M. Sébastien Cottier présente ses excuses pour les désagréments causés.

Dans le cadre des différents travaux qui ont été exécutés cet été sur le réseau d'eau, il est apparu que la Commune de Burtigny a l'obligation d'alimenter en eau potable les six chalets et un autre logement de la zone des chalets du Fau. La Commune de Burtigny va ainsi devoir reprendre leur installation. Elle travaille actuellement avec un bureau d'ingénieurs pour évaluer les mesures urgentes qui doivent être entreprises et celles qui pourront attendre la création du SIDEP. Il précise que les coûts de ces mesures n'ont pas encore été portés au budget.

M. Sébastien Cottier communique enfin à propos du SIDEP, association qui vise à interconnecter le réseau d'eau de la commune de Burtigny avec celui des communes d'Essertines-sur-Rolle, Gimel, Longirod, Marchissy, Saint-George, Saint-Oyens, Saubraz et Tartegnin. M. Sébastien Cottier précise que des discussions vont aussi être lancées avec la commune de Le Vaud. Il indique que les statuts sont en cours de finalisation et qu'ils devraient être soumis aux organes législatifs des communes précitées dans le courant du premier trimestre 2026.

## **Mme Monya Jaccard**

Mme Monya Jaccard revient sur le projet de rénovation de la Tour de l'Horloge de Burtigny, lequel avait été soumis au vote du Conseil général lors de sa dernière séance du 4 juin 2025. Elle mentionne que l'Association des Amis de la Tour de l'Horloge de Burtigny a été créée à fin mars. Les dossiers de demande de financement ont été envoyés à différents instituts et fondations, avec les résultats suivants : soutien à hauteur de CHF 100'000.- de la Loterie Romande, versement de CHF 10'000.- de la part de Pro Patria à la fin du projet, réponse de La fondation Paul Schiller en attente. Une demande d'exonération a par ailleurs été adressée à la fin du mois de juin à l'Administration cantonale des impôts, qui a décidé de l'accepter. Enfin, Mme Monya Jaccard informe qu'une réponse à la demande de classement du bâtiment qui avait été déposée au mois de mars 2025, n'interviendra qu'à l'échéance de l'été 2026. Ce délai implique une mise en suspens des demandes de financement au niveau cantonal et fédéral qui ne pourront pas être sollicitées avant que le bâtiment ait été classé comme protégé.

## **8. Divers et propositions individuelles**

-

Avant de clore cette séance, Mme Isabelle Court rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le mercredi 3 décembre 2025 à 20 heures. Elle rappelle les dates des prochaines séances de Commission et précise que la Commission ad hoc en charge d'étudier le règlement sur l'évacuation des eaux ne siègera pas à la date initialement prévue. M. Sébastien Cottier précise en effet que les échanges entre la Municipalité de la commune de Burtigny et le surveillant fédéral des prix sont toujours en cours, et que le préavis sera ainsi reporté.

Mme Isabelle court remercie chacun et chacune pour son travail et son engagement et invite l'Assemblée à prendre part à la verrée.

La séance est levée à 20h56.

La présidente

La secrétaire

Isabelle Court

Stéphanie Ponthus